

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **1^{er} décembre 2025** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n^o 1
Madame Dominique Bernèche, conseillère n^o 2
Monsieur Serge Deschênes, conseiller n^o 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n^o 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n^o 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n^o 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 9 personnes représentant le public

Absences motivées :

375-12-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2025 soit ouverte à 20 h.

376-12-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 1^{er} décembre 2025 soit et est adopté tel que présenté, en retirant les points suivants :

11.2 Facture C5-000263 – Construction de la nouvelle école primaire
11.5 Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne – Adhésion 2025-2026

Et en ajoutant le point suivant :

13.1 Demande de PIIA – 78, rue Saint-Gabriel

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

377-12-2025 3.1 Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

378-12-2025 **3.2 Séance ordinaire du 19 novembre 2025**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Serge Deschênes

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT

4.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Tel que requis à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires. À cet effet, la direction procède au dépôt desdites déclarations d'intérêts pécuniaires complétées par chacun des membres suivants :

- ✓ Le maire : Monsieur Gaétan Gravel
- ✓ Conseillère – District no. 1 : Madame Julie Croisetière
- ✓ Conseillère – District no. 2 : Madame Dominique Bernèche
- ✓ Conseiller – District no. 3 : Monsieur Serge Deschênes
- ✓ Conseillère – District no. 4 : Madame Sylvie St-Georges
- ✓ Conseiller – District no. 5 : Monsieur Christian Paquin Coutu
- ✓ Conseiller – District no. 6 : Monsieur Stephen Subranni

379-12-2025 **4.2 Cour municipale de la MRC de D'Autray – Mandat 2026**

ATTENDU QUE la ville a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE la ville considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la ville relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;

- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de **2 360 \$** plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

380-12-2025 4.3 Desrosiers Hébert avocats – Mandat 2026

Il est proposé par Serge Deschênes
 Appuyé par Julie Croisetière
 Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil mandatent la firme Desrosiers Hébert avocats à titre de consultant en relation de travail pour l'année 2026, aux mêmes taux et aux mêmes conditions que l'an passé, soit **300 \$/mois** plus les taxes et déboursés applicables.

381-12-2025 4.4 SPA régionale – Contrat 2026

Il est proposé par Dominique Bernèche
 Appuyé par Christian Paquin Coutu
 Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer le contrat avec la SPA régionale pour l'année 2026.

382-12-2025 4.5 Concordance et courte échéance – Emprunt par obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Gabriel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **2 105 000 \$** qui sera réalisé le 12 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
C.V. 430	117 300 \$
C.V. 534	807 100 \$
C.V. 534	851 300 \$
C.V.540	329 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros CV. 534, la Ville de Saint-Gabriel souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Serge Deschênes

Et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélevera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DU NORD DE LANAUDIERE
20, RUE ST-GABRIEL
ST-GABRIEL-DE-BRANDON, QC
J0K 2N0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Saint-Gabriel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros C.V. 534 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

383-12-2025

4.6 Renouvellement du contrat d'assurance de dommages pour 2026

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2026 du contrat d'assurance de dommages de la ville avec la FQM Assurances, pour un montant de 87 069.20 \$ taxes incluses.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 30 novembre 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 novembre 2025 :

- Charlemagne – Félicitations
- Réseau BIBLIO CQLM – Félicitations
- MAJ – Félicitations
- Sûreté du Québec – Félicitations
- Yves Perron – Félicitations

6. FINANCES

DÉPÔT

6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2025

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2025.

384-12-2025

6.2 Comptes à payer au 30 novembre 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 30 novembre 2025 totalisant 287 716.04 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 novembre 2025 totalisant 114 360.83 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et le directeur général, Michel St-Laurent, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

385-12-2025

6.3 Radiation de taxes – Matricule 1328-86-6461

ATTENDU QUE le terrain portant le numéro de matricule 1328-86-6461 a été vendu pour taxes pour une sommes de 2 500 \$;

ATTENDU QUE le huissier de justice a été mandaté pour procéder à cette vente pour un montant de 3 500\$;

ATTENDU QUE le montant récolté à la vente servira à payer les différents frais de justice se référant à cette transaction;

ATTENDU QUE la ville ne percevra aucun revenu sur cette vente.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les taxes en arriéage et actuelles du matricule 1328-86-6461 soient radiées.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

386-12-2025 8.1 Permission de voirie et entente d'entretien 2026 – MTQ

ATTENDU QUE la ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

ATTENDU QUE la ville doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la ville est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

ATTENDU QUE la ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par Dominique Bernèche
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

QUE la ville s'engage à :

- respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues;
- demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

387-12-2025 8.2 Décompte progressif no. 2 – Prolongement et reconstruction des infrastructures du chemin du Domaine

ATTENDU les travaux effectués par l'entrepreneur Généreux Construction inc. pour le prolongement et la reconstruction des infrastructures du chemin du Domaine.

Il est proposé par Serge Deschênes
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le paiement à l'entrepreneur Généreux Construction inc. d'un montant de 555 037.18 \$ incluant les taxes et représentant le décompte progressif no. 2 pour le prolongement et la reconstruction des infrastructures du chemin du Domaine;

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le règlement d'emprunt CV. 611.

388-12-2025

8.3 Autorisation de signature pour 2026 – SAAQ

ATTENDU QUE monsieur Simon Gariépy exerce la fonction de directeur des travaux publics de la ville et, à ce titre, est officiellement désigné pour conclure toutes les transactions auprès de la SAAQ, pour et au nom de la ville.

Il est proposé par Dominique Bernèche

Appuyé par Serge Deschênes

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'autorisation accordée à monsieur Simon Gariépy soit reconduite pour l'année 2026;

QUE monsieur Gariépy soit autorisé à faire les transactions en utilisant le mode de paiement « porter au compte »;

QU'en l'absence de monsieur Simon Gariépy, le chef d'équipe des travaux publics, monsieur Eric Croisetière, soit aussi autorisé à signer, pour et au nom de la ville, tous les permis, transactions et documents relatifs aux véhicules appartenant à la ville.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

389-12-2025

9.1 Remboursement pour problème de canalisation – 42, rue Comeau

ATTENDU QUE le problème de canalisation survenu au 42, rue Comeau;

ATTENDU QUE les travaux d'excavation ont permis d'établir que le défaut se trouvait sur l'emprise municipale;

ATTENDU QUE toutes les démarches ont été effectuées en consultation avec la ville et que les entrepreneurs mandatés ont été recommandés par la ville.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Dominique Bernèche

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le remboursement complet des frais pour le problème de canalisation survenu au 42, rue Comeau, pour une somme de **3 638.82 \$**.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

390-12-2025

10.1 Demande d'aide financière – CJE de D'Autray-Joliette

ATTENDU QUE le CJE de D'Autray-Joliette sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités de Place aux jeunes D'Autray;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **100 \$**.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **100 \$** au CJE de D'Autray-Joliette pour aider à financer leurs activités de Place aux jeunes D'Autray.

391-12-2025

10.2 Demande d'aide financière – APH Brandon

ATTENDU QUE l'APH Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leur fête de Noël 2025;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **300 \$**.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **300 \$** à l'APH Brandon pour aider à financer leur fête de Noël 2025.

392-12-2025

10.3 Proclamation des Journées de la persévérence scolaire 2026

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis plus de 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités du plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernemental pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires de l'Estrie, de valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre **32 949 \$** et **43 811 \$** par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude régionale Les bénéfices de la persévérence scolaire, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévéérer, mais qu'encore 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

CONSIDÉRANT QUE pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 16 au 20 février 2026, la 17^e édition des Journées de la persévérence scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérence, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérence scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérence scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Dominique Bernèche

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil proclament les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérence scolaire dans la ville, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la ville pour leur persévérence scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérence scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérence scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérence scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

393-12-2025

11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 novembre 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 novembre 2025.

RETIRÉ

11.2 Facture C5-000263 – Construction de la nouvelle école primaire

394-12-2025

11.3 Adoption du second projet de règlement CV. 614 – Modification du règlement de zonage

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné et lesquels portent sur le règlement CV. 614 concernant une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est de modifier les limites de la zone C-52 et d'abroger la zone C-24 au plan de zonage.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Serge Deschênes

Et résolu à l'unanimité :

QUE le second projet de règlement CV. 614 concernant une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » soit adopté tel que déposé.

395-12-2025 **11.4 Adoption du second projet de règlement CV. 615 – Modification du règlement de zonage**

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné et lesquels portent sur le règlement CV. 614 concernant une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est d'autoriser des projets intégrés résidentiels et la modification des usages autorisés à la grille de spécifications de la zone C-52.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité :

QUE le second projet de règlement CV. 615 concernant une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » soit adopté tel que déposé.

RETIRED **11.5 Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne – Adhésion 2025-2026**

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

396-12-2025 **12.1 Remboursement de 35 % pour la saison 2025-2026 – Association de hockey mineur de St-Gabriel**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'émission d'un chèque pour un montant de 2 800 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur de St-Gabriel, représentant une ristourne de 35% des frais d'inscription pour les jeunes demeurant à la Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l'association pour la saison 2025-2026.

397-12-2025 **12.2 Réseau BIBLIO CQLM – Représentants 2026**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil nomment Julie Croisetière à titre de répondante de la ville et madame Isabel Lamoureux à titre de coordonnatrice de la bibliothèque pour le Réseau BIBLIO CQLM pour l'année 2026.

398-12-2025 **12.3 Tourisme Lanaudière – Adhésion 2026**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'adhésion 2026 à Tourisme Lanaudière représentant un montant de 113.30 \$ additionné à 0.072 \$/résident et 0.031 \$/villégiateur.

399-12-2025

12.4 Contrat d'animation pour la Fête de Noël 2025

ATTENDU QUE la ville tiendra une fête de Noël pour ses citoyens vendredi le 12 décembre 2025 en soirée;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir une ressource pour accueillir et animer les enfants lors de cette soirée.

Il est proposé par Dominique Bernèche
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Michel St-Laurent soit autorisé à signer le contrat d'animation pour la fête de Noël 2025 offert à Audrey-Ann Paradis;

QUE le taux horaire de Madame Paradis soit le même que pour son poste de coordonnatrice du camp de jour pour la saison estivale 2025 (rés. 019-01-2025).

13. VARIA

400-12-2025

13.1 Demande de PIIA – 78, rue Saint-Gabriel

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA 2025-021 vise l'autorisation du remplacement d'une enseigne murale et le remplacement d'une enseigne sur poteau au 78, rue Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés respectent la grande majorité des critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter la présente demande de PIIA en ce qui a trait à autoriser l'installation des enseignes tel que présenté.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la demande de PIIA 2025-021 visant l'autorisation du remplacement d'une enseigne murale et le remplacement d'une enseigne sur poteau au 78, rue Saint-Gabriel.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

401-12-2025

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 1^{er} décembre 2025 soit levée à 20h37.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 2^e jour de décembre 2025.

Gaétan Gravel
Maire